

## Revenus et dépenses de location d'un bien immeuble

Ce formulaire s'adresse à vous si, comme propriétaire unique ou copropriétaire, vous avez tiré un revenu de location d'un bien immeuble. Vous devez utiliser **un formulaire par immeuble**. Toutefois, **la partie 3 doit être remplie une seule fois pour l'ensemble de vos immeubles**. Vous devez conserver les factures ou autres documents originaux attestant les dépenses que vous avez faites pour gagner un revenu de location, qu'il s'agisse de dépenses courantes (par exemple l'entretien d'un bien) ou de dépenses en capital (par exemple l'amélioration ou l'acquisition d'un bien). Nous pourrions vous demander de nous fournir les documents originaux permettant d'établir une déduction que vous demandez. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, la déduction pourrait vous être refusée.

Si des travaux ont été effectués sur l'immeuble, remplissez, s'il y a lieu, le formulaire *Frais engagés pour réaliser des travaux sur un immeuble* (TP-1086.R.23.12).

Pour plus de renseignements, consultez la brochure *Le particulier et les revenus locatifs* (IN-100).

Nom de famille et prénom du propriétaire ou du copropriétaire \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale 11 \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_

### 1 Renseignements sur l'immeuble (écrivez en majuscules)

Numéro 16 \_\_\_\_\_ Rue, case postale \_\_\_\_\_  
Ville, village ou municipalité \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal 20 \_\_\_\_\_

Cochez si l'immeuble a été aliéné au cours de l'année. 32  Nombre de logements loués 34 \_\_\_\_\_  
Cochez si l'immeuble a été acquis au cours de l'année. 33  Partie de l'immeuble utilisée à des fins personnelles 36 \_\_\_\_\_ % Votre quote-part 38 \_\_\_\_\_ %

Nom et adresse des autres copropriétaires (annexez une feuille si l'espace est insuffisant) \_\_\_\_\_ Leur quote-part 51 \_\_\_\_\_ %  
\_\_\_\_\_ 56 \_\_\_\_\_ %

### 2 Revenus et dépenses

**Revenus** (loyers bruts et revenus connexes). Reportez le montant à la ligne 168 de votre déclaration de revenus. 110 \_\_\_\_\_ 00

Dépenses	Dépenses totales		Partie personnelle		
Publicité	200	00	300	00	
Primes d'assurance	+ 210	00	+ 310	00	
Intérêts	+ 212	00	+ 312	00	
Entretien et réparation	+ 214	00	+ 314	00	
Frais de gestion et d'administration	+ 216	00	+ 316	00	
Honoraires, frais comptables ou juridiques	+ 228	00	+ 328	00	
Impôts fonciers (taxes municipales et scolaires)	+ 230	00	+ 330	00	
Salaires, avantages et cotisations d'employeur	+ 234	00	+ 334	00	
Électricité, chauffage, etc.	+ 238	00	+ 338	00	
Autres dépenses. Précisez.	+ 246	00	+ 346	00	
Montant de la ligne 250 moins celui de la ligne 350	250	00	- 350	00	▶ 370 _____ 00
Montant de la ligne 110 moins celui de la ligne 370					= 371 _____ 00
Inscrivez le montant de la ligne 371 ou, si vous êtes copropriétaire, la partie de ce montant qui correspond à votre quote-part.					372 _____ 00
Autres dépenses effectuées en tant que copropriétaire. Précisez.					- 373 _____ 00
Montant de la ligne 372 moins celui de la ligne 373					= 374 _____ 00
Récupération d'amortissement. Remplissez la partie 4.					+ 375 _____ 00
Additionnez les montants des lignes 374 et 375.					= 376 _____ 00
Perte finale. Remplissez la partie 4.					- 377 _____ 00
Montant de la ligne 376 moins celui de la ligne 377					= 378 _____ 00
			<b>Revenu (ou perte) avant amortissement</b>		



### 3 Revenu net (ou perte nette)

Remplissez cette partie une seule fois pour l'ensemble de vos immeubles.

Indiquez le nombre d'immeubles pour lesquels vous avez rempli un exemplaire de ce formulaire.

380

Total des montants qui figurent à la ligne 378 de tous les formulaires TP-128 que vous avez remplis

390

Part du revenu net (ou de la perte nette) d'une société de personnes dont vous êtes membre (case 3 du relevé 15 ou selon ses états financiers)

± 391

Montant de la ligne 390 plus (ou moins) celui de la ligne 391. Si le résultat est négatif, reportez-le à la ligne 394.

= 392

Amortissement. Total des montants de la ligne 500 de tous les formulaires TP-128 (**maximum** : montant de la ligne 392).

- 393

Montant de la ligne 392 moins celui de la ligne 393. Si le résultat est négatif, inscrivez-le entre parenthèses.

Reportez le résultat à la ligne 136 de votre déclaration de revenus.

**Revenu net (ou perte nette)**

= 394

### 4 Amortissement

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Numéro de catégorie	Partie non amortie du coût en capital (PNACC) au début de l'année	Coût des améliorations ou des acquisitions pendant l'année <sup>1</sup>	Produit des aliénations pendant l'année moins les dépenses qui s'y rapportent <sup>1</sup>	PNACC après les acquisitions et les aliénations : (col. 2 + col. 3 - col. 4) <sup>2</sup>	Rajustement pour les acquisitions : 50 % x (col. 3 - col. 4). Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	Montant de base pour le calcul de l'amortissement : col. 5 - col. 6	Taux (%)	Amortissement pour l'exercice : col. 7 x col. 8, ou un montant moins élevé	PNACC à la fin de l'année : col. 5 - col. 9
401		:00	:00	:00				:00	
411		:00	:00	:00				:00	
421		:00	:00	:00				:00	

Additionnez les montants de la colonne 9.

**Amortissement**

500

### 5 Autres renseignements

Dettes (emprunts hypothécaires et autres emprunts) relatives à l'immeuble à la fin de l'année

600

- Les montants des colonnes 3 et 4 doivent correspondre à votre quote-part de la partie locative, excluant le terrain. De plus, le montant de la colonne 4 ne doit pas dépasser le coût en capital.
- Si le montant de la colonne 5 est négatif, **reportez-le à la ligne 375 et additionnez-le** à titre de récupération d'amortissement. S'il est positif, **il peut être soustrait** à titre de perte finale, dans la mesure où il ne reste aucun bien dans la catégorie. Dans ce cas, **reportez-le plutôt à la ligne 377.**

